

ARRÊTÉ N48/2023

Circulation Interdite sauf riverains Stationnement Interdit Avenue de l'Aublette Du 27 au 31 Mars 2023

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison des travaux concernant la réhabilitation de regards eaux usées, la circulation sera interdite sauf riverains et le stationnement sera interdit au droit du chantier devant les habitations n°36, 38 et 40 avenue de l'Aublette du 27 au 31 Mars 2023.

ARTICLE 2: Pendant la période d'interdiction définie par l'article 1, la circulation des riverains sera admise aux risques et périls de ces derniers.

ARTICLE 3: Une déviation sera mise en place par la route de Dinan.

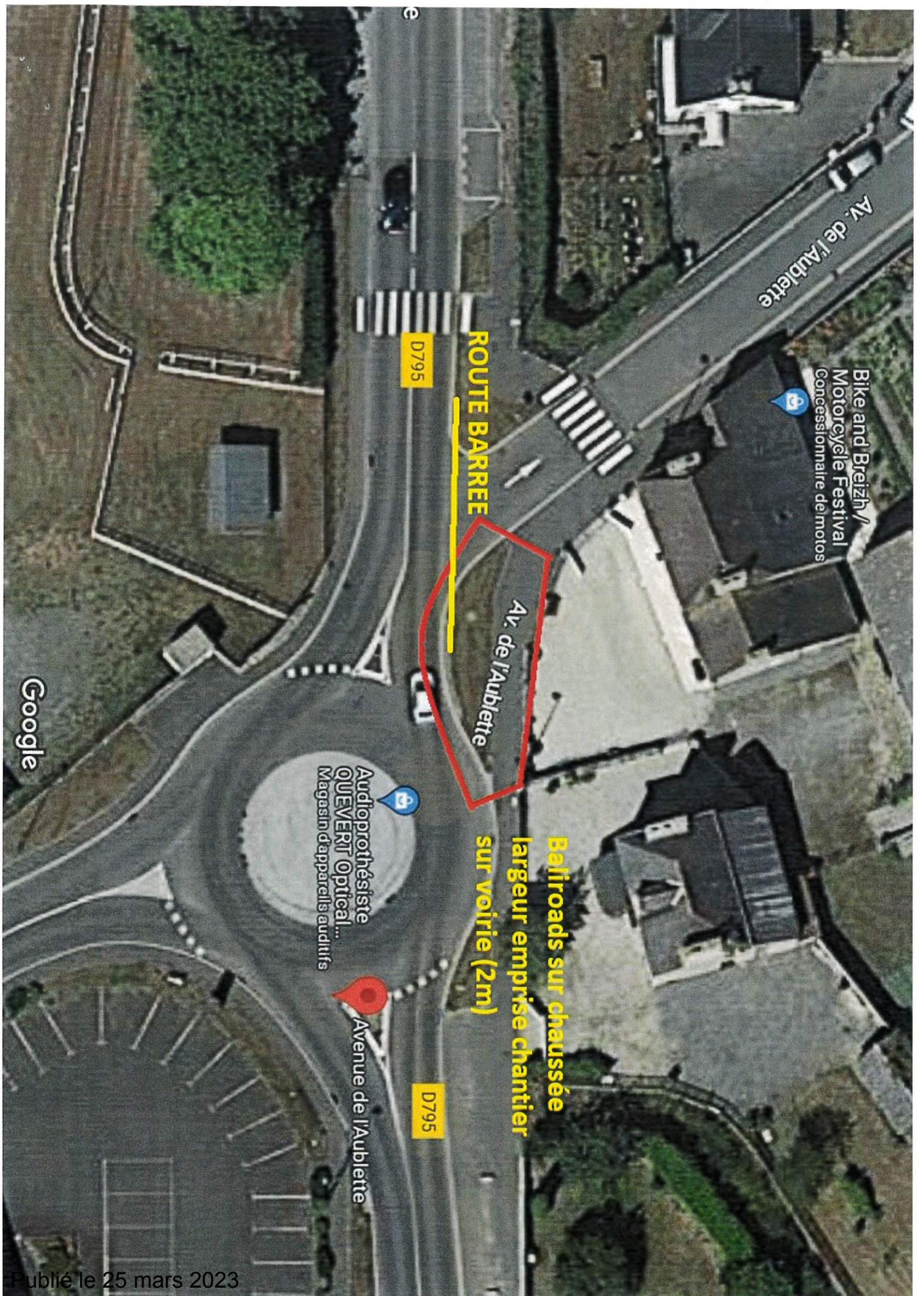
ARTICLE 4: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 5: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise EVEN.

Fait à QUÉVERT, le 20/03/2023

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Av. de l'Aublette

Bike and Breizh /
Motocycle Festival
Concessionnaire de motos

ROUTE BARREE
D795

Av. de l'Aublette

**Baliroads sur chaussée
largeur emprise chantier
sur voirie (2m)**

Audioprothésiste
QUEVERIT Optical...
Magasin d'appareils auditifs

Avenue de l'Aublette

D795

Google